



Avis d'inscription au titre de l'A.U. 2026-2027

Il est porté à la connaissance de étudiants de l'École Nationale d'Ingénieurs de Monastir que l'inscription administrative pour l'année universitaire 2026-2027 est ouverte à partir du 28 août 2026.

L'inscription s'effectuera exclusivement à distance pour les anciens étudiants et en deux étapes pour les nouveaux étudiants et ce conformément aux modalités ci-après :

④ Frais d'Inscription :

Le paiement des frais d'inscription est obligatoire et s'effectue exclusivement via le portail national « www.inscription.tn », après avoir rempli toutes les informations demandées et téléchargé une photo numérique de type portrait, qui sera utilisée pour l'établissement de la carte d'étudiant.

Les frais d'inscription sont fixés comme suit :

Nature des frais		Études d'ingénieur	Mastère	
			1ère année	2ème année
Droits d'inscription		45,000 DT	105,000 DT	105,000 DT
Cotisation à la C.N.S.S.		5,000 DT	5,000 DT	5,000 DT
Frais postaux		2,000 DT	2,000 DT	2,000 DT
Adhésion à la M.A.S.U.	Adhésion ordinaire	1,400 DT	1,400 DT	1,400 DT
	Stage d'été	2,000 DT	—	2,000 DT
1ère Tranche		55,400 DT	113,400 DT	115,400 DT
2ème Tranche		45,000 DT	105,000 DT	105,000 DT

- Chaque étudiant peut s'acquitter de la totalité des frais d'inscription en un seul versement. Dans ce cas, le montant à payer correspond à la somme de la 1ère et de la 2ème Tranche.
- Les enfants des agents du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Administratifs, Techniciens et Ouvriers) sont exonérés, uniquement, des droits d'inscription, sous réserve de présenter une demande accompagnée de l'original de l'attestation de travail du parent.

- Les étudiants bénéficiaires d'une bourse ou d'un prêt universitaire, accordé soit par l'Office des Œuvres Universitaires du Centre, soit par l'un des organismes de sécurité sociale (CNSS et CNRPS), sont dispensés du paiement de la 2^{ème} tranche.

② Pièces requises pour l'inscription administrative :

Le paiement en ligne des frais d'inscription ne vaut pas inscription définitive. L'étudiant est tenu de compléter son dossier d'inscription en fournissant les documents suivants :

Pièces à fournir	Anciens étudiants	Nouveaux étudiants	
		Études d'ingénieur	Mastère
Reçu de paiement des frais d'inscription en ligne	✓	✓	✓
Engagement au respect du règlement intérieur	✓ ⁽¹⁾	✓ ⁽²⁾	✓ ⁽²⁾
Fiche de renseignements	✓ ⁽³⁾	✓ ⁽³⁾	✓ ⁽³⁾
Deux photos d'identité		✓	✓
Copie de la CIN (Passeport pour les étudiants étrangers)		✓	✓
Copie du relevé des notes du baccalauréat		✓	✓
Copie des relevés des notes de toutes les années universitaires		✓	✓
Copie des attestations de retrait d'inscription (le cas échéant)		✓	✓
Copie du diplôme d'ingénieur ou de la licence		✓	✓
Reçu de dépôt du dossier médical		✓ ⁽⁴⁾	✓ ⁽⁴⁾
Certificat médical (pour les étudiants étrangers)	✓	✓	✓

③ Modalités de dépôt du complément du dossier d'inscription :

Modalités	Nouveaux Etudiants	Anciens Etudiants
Sous format numérique via le lien : http://www.enim.rnu.tn/fr/pre-registrations au plus tard le 02/09/2026	✓	✓
Sous format papier au guichet de la Scolarité, conformément au calendrier de l'inscription administrative détaillé au point 4	✓	

⁽¹⁾ Validation électronique sur le site de l'inscription à distance.

⁽²⁾ Validation électronique sur le site de l'inscription à distance + formulaire papier retiré du Guichet de la Scolarité le jour de l'inscription administrative.

⁽³⁾ À remplir directement sur le site de l'inscription à distance.

⁽⁴⁾ Reçu délivré par le Service de la Santé Universitaire contre dépôt du dossier médical.

④ Calendrier de l'inscription administrative :

Niveau d'étude	Spécialité	Date	Horaire
Première année (Nouveaux étudiants uniquement)	Génie Textile	2 septembre 2026	De 8h30 à 13h
	Génie Électrique		
	Génie Énergétique	3 septembre 2026	
	Génie Mécanique		
	Les Mastères	4 septembre 2026	

⑤ Dispositions relatives aux étudiants Internationaux :

Les étudiants non-résidents de manière permanente en Tunisie doivent se rendre au Centre de Médecine Universitaire sis à la Faculté des Sciences de Monastir pour procéder à l'examen médical et les analyses nécessaires pour obtenir le certificat médical à présenter lors de l'inscription à l'Ecole.

⑥ Observations Importantes :

- La Direction de l'École se réserve le droit de refuser l'inscription de tout étudiant n'ayant pas accompli les formalités d'inscription dans les délais fixés.
- Les étudiants n'ayant pas achevé les formalités d'inscription ne seront pas inscrits sur les listes d'appel et ne seront pas autorisés, par conséquent, à suivre les enseignements.

Le Directeur
Pr. Anis SAKLY

